

New Hampshire Immunization Information System Informations pour les nouveaux parents

Félicitations pour la naissance de votre bébé !

C'est une période particulière pour vous et votre famille. Le Département de la santé et des services sociaux du New Hampshire veut s'assurer que votre bébé prend le meilleur départ possible. Travaillons ensemble pour que votre bébé reste en bonne santé !

Qu'est-ce que le NHIS ?

Le New Hampshire Immunization Information System (NHIS) est le registre des vaccins du New Hampshire. Ce registre sécurisé (conforme à la loi HIPAA) et confidentiel garde la trace des vaccins administrés à votre bébé tout au long de sa vie. Le NHIS partage ces informations avec les prestataires de soins de santé de votre bébé.



Quels sont les avantages de l'utilisation du NHIS ?



NHIS conserve tous vos dossiers de vaccins en un seul endroit. Si votre bébé change de médecin au sein de NH, le nouveau médecin pourra automatiquement voir tous les vaccins que votre enfant a reçus.



NHIS vous permet d'obtenir un carnet de vaccination officiel lorsque vous en avez besoin pour l'école, la garde d'enfants ou l'université, via le portail des patients à l'adresse suivante <https://www.vaccines.nh.gov/vaccination-record-instructions>



Le NHIS indique à votre médecin quand votre bébé doit être vacciné. Cela permet de s'assurer que votre enfant est à jour dans ses vaccins et qu'il est protégé contre les maladies évitables par la vaccination.



Le NHIS peut éviter à votre enfant de recevoir des doses de vaccin supplémentaires dont il n'a pas besoin. Les médecins peuvent voir rapidement et facilement les vaccins que votre enfant a reçus, et sauront si votre enfant doit recevoir un vaccin ou s'il l'a déjà reçu.



Le NHIS peut aider à prévenir les épidémies en identifiant immédiatement si votre enfant a besoin d'un vaccin pour assurer sa sécurité.

Les informations du NHIS sont confidentielles. Les informations ne sont partagées qu'avec vous, les prestataires de soins de santé de votre bébé et l'infirmière scolaire de votre enfant.

Quelles sont les informations transmises au NHIS ?

Les informations envoyées au NHIS par les prestataires participants comprennent : le nom du patient, sa date de naissance, son sexe, son adresse complète, y compris le comté de résidence, le nom du vaccin, le fabricant, le numéro de lot et la date à laquelle le vaccin a été administré.

Suis-je obligé de participer au NHIS ?

La participation au NHIS est volontaire et n'est pas obligatoire. Vous pouvez choisir de participer ou non (de partager ou non les informations sur les vaccins de votre enfant) au NHIS en le notifiant au prestataire de soins qui administre le vaccin. Il se peut que l'on vous demande de remplir un formulaire indiquant votre choix. Si vous choisissez de vous inscrire, il vous sera demandé de donner votre consentement explicite au partage des informations vous concernant et les informations relatives à la vaccination de votre enfant seront introduites dans le NHIS. Si vous choisissez de ne pas vous inscrire, les informations vous concernant ne seront pas communiquées.

Et si je change d'avis ?

Pas de problème ! Vous pouvez choisir de participer ou de ne pas participer au NHIS à tout moment. Si vous changez d'avis, veuillez en informer votre prestataire de soins.

Comment puis-je demander une copie du carnet de vaccination de mon bébé ?

Les parents peuvent à tout moment télécharger et imprimer une copie du dossier NHIS à partir du portail des patients, à l'adresse <https://www.vaccines.nh.gov/vaccination-record-instructions>.

🔍 Où puis-je obtenir plus d'informations ?

Consultez votre prestataire de soins de santé pour en savoir plus sur le NHIS. Des informations complémentaires sont disponibles sur www.dhhs.nh.gov/dphs/immunization/nhis.htm.

